



# REGLEMENT PARTICULIER DE LA CONSULATION

Référence de la consultation : 2022MFAL-REQUALIFICATION-R7

# **OBJET DE LA CONSULTATION:**

Inspection et requalification réglementaire de la sphère R7 : préparations et remontages

## DATE LIMITE DE REMISE DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

23 Mars 2022 avant 15 heures





PREAMBULE	3
ARTICLE 1 – AUTORITE CONTRACTANTE : L'ONERA	4
ARTICLE 2 – OBJET DE LA CONSULTATION	
ARTICLE 3 - MODALITES DE LA CONSULTATION	4
3.1 Généralités	
3.2 Mode de passation	4
3.3 Variantes	
3.4 Echanges	
3.5 Modifications de détail du DCE	
3.6 Proposition en groupement d'entreprises	
3.7 Sous-traitance	
3.8 Financement	
3.9 Marché de fournitures complémentaires	
3.10 Sécurité du marché	
3.11 Visite obligatoire du site	
ARTICLE 4 – CONTENU ET PRESENTATION DES CANDIDATURES	
4.1 Documents administratifs	
4.2 Documents liés à la sécurité	
ARTICLE 5 – CRITERES D'ADMISSION DES CANDIDATURES	
ARTICLE 6 – CONTENU ET PRESENTATION DES OFFRES	
6.1 Contenu des offres	
6.2 Le mémoire technique à créer par les soumissionnaires :	
6.2 Langue utilisée	
6.3 Délai de validité des offres	
ARTICLE 7 – CRITERES D'ATTRIBUTION	
7.1 Causes de rejet des offres	
7.2 Critères de sélection de l'offre	
7.3 Modalités de négociation	11
ARTICLE 8 - CONDITIONS DE REMISE DES CANDIDATURES ET DES OFFRES	
8.1 Remise du dossier	
8.2 Copie de sauvegarde :	
8.3 Cas particuliers : documents relatifs à la sécurité :	
ADTICLE 0 SIGNATURE ELECTRONIOLE DES DOCUMENTS	12

#### <u>PJ</u>:

Annexe  $n^{\circ}$  1 : fiche de renseignements

Annexe n°2 : fiche individuelle de contrôle élémentaire CAZ-FICE

Annexe n°2 Bis : guide pour compléter la fiche individuelle de contrôle élémentaire CAZ-FICE





#### **PREAMBULE**

Le Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) est composé des éléments ci-dessous :

- Le présent document, Règlement Particulier de la Consultation (RPC-2022MFAL-REQUALIFICATION-R7) et ses annexes :
  - o La fiche de renseignements (A1-RPC-2022MFAL- REQUALIFICATION-R7);
  - o La fiche individuelle de contrôle élémentaire CAZ-FICE (A2-RPC-2022MFAL-REQUALIFICATION-R7)
  - Le guide pour compléter la fiche individuelle de contrôle élémentaire CAZ-FICE (A2Bis-RPC-2022MFAL-REQUALIFICATION-R7)
- ➤ Le cahier des charges (CDC-2022MFAL-REQUALIFICATION-R7)
- Le projet de Marché (PM-2022MFAL-REQUALIFICATION-R7) et ses annexes :
  - o La décomposition du prix global et forfaitaire (A1-PM-2022MFAL-REQUALIFICATION-R7)
  - o L'attestation relative à la lutte contre le travail dissimulé ou illégal (A2-PM-2022MFAL-REQUALIFICATION-R7)
  - Les consignes générales sureté sécurité environnement pour les entreprises extérieures effectuant des travaux au centre ONERA de Modane-Avrieux – CGSSE – (A3-PM-2022MFAL-REQUALIFICATION-R7)
  - o La clause contractuelle de protection du secret de la défense nationale et du potentiel scientifique et technique de la nation (A4-PM-2022MFAL-REQUALIFICATION-R7)

Il peut être téléchargé sur la Plate-forme des achats de l'État (PLACE) https://www.marches-publics.gouv.fr sur le profil acheteur de l'ONERA sous la référence **2022MFAL-REQUALIFICATION-R7**.



Il est recommandé au candidat de s'identifier lors du téléchargement du dossier, faute de quoi il ne pourra pas être destinataire des éventuels messages relatifs à la procédure, transmis exclusivement par la PLACE (exemples : modifications du dossier de consultation, réponses aux questions, etc.).







Les courriels envoyés par la plateforme le sont depuis l'adresse électronique <u>nepasrepondre@marches-publics.gouv.fr</u>. Il appartient au candidat de faire le nécessaire pour que les courriels envoyés depuis la PLACE ne soient pas filtrés.

#### ARTICLE 1 – AUTORITE CONTRACTANTE : L'ONERA

L'ONERA¹ (Office National d'Etudes et de Recherches Aérospatiales) est le centre national de recherche aérospatiale français. Il s'agit d'un établissement public de recherche, avec huit grandes installations en France et environ 2 000 employés, dont 1 500 scientifiques, ingénieurs et techniciens.

L'ONERA a été créé par le gouvernement français en 1946, ce dernier lui assignant six missions clés :

- ➤ Diriger et mener des recherches aéronautiques ;
- > Soutenir la commercialisation de cette recherche par l'industrie nationale et européenne ;
- ➤ Construire et exploiter les installations expérimentales associées ;
- Fournir à l'industrie des analyses techniques de haut niveau et d'autres services ;
- ➤ Effectuer des analyses techniques pour le gouvernement ;
- > Former des chercheurs et des ingénieurs.

#### **ARTICLE 2 – OBJET DE LA CONSULTATION**

La présente consultation portera sur la préparation et le remontage de la sphère R7 et de deux tuyauteries lors de leur inspection / requalification au centre ONERA de Modane-Avrieux (route départementale 215 – 73500 Avrieux), répondant aux exigences spécifiques établies dans les documents de la présente consultation.

#### **ARTICLE 3 - MODALITES DE LA CONSULTATION**

#### 3.1 Généralités

La présente consultation n'est pas allotie, les prestations constituant un ensemble cohérent et non divisible.

#### 3.2 Mode de passation

Il s'agit d'une procédure adaptée, avec mise en concurrence et publicité préalable, relevant notamment des articles L2123-1 et R2123-1 du Code de la Commande Publique (CCP)<sup>2</sup>, avec <u>possibilité</u> de négociation selon les modalités prévues à l'article 7.3 du présent document.

Les soumissionnaires répondront à la présente procédure, en transmettant leur candidature et leur offre, sur la base des éléments du Dossier de Consultation des Entreprises (DCE).

#### 3.3 Variantes

<sup>1</sup> Pour plus d'informations, voir le site Internet de l'ONERA : www.onera.fr

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> https://www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do?cidTexte=LEGITEXT000037701019&idSectionTA=&dateTexte=20190401





Les variantes sont autorisées. Les candidats qui présenteront des variantes sont également tenus de présenter une offre conforme à la solution de base, dans le strict respect du dossier de consultation. Les solutions et produits proposés doivent êtres décrits dans le mémoire technique sur leur aspect techniques et esthétiques pour être comparés.

#### 3.4 Echanges

Pendant toute la période de consultation, le candidat peut échanger et poser des questions à l'ONERA concernant le projet et la procédure. L'ensemble des échanges se fait <u>exclusivement</u> via le portail de dématérialisation PLACE sur le profil acheteur de l'ONERA et la question doit parvenir au plus tard sept (7) jours calendaires avant la date limite de remise des candidatures et des offres. L'ONERA s'engage à apporter une réponse dans un délai de sept (7) jours calendaires maximum suivant l'envoi de la demande. Aucune question arrivée hors délai ne sera traitée. Il n'est répondu à aucune question orale, cela afin de préserver l'égalité de traitement des candidats et la transparence de la procédure.

Toutes les questions et les réponses associées sont transmises à l'ensemble des candidats, sous réserve de leur portée générale et dans le respect de la confidentialité des informations transmises par le candidat demandeur.

#### 3.5 Modifications de détail du DCE

L'ONERA se réserve le droit d'apporter, au plus tard 7 jours calendaires avant la date limite fixée pour la remise des candidatures et des offres, des modifications <u>de détail</u> au dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié, sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet. Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite fixée pour la remise des candidatures et des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

#### 3.6 Proposition en groupement d'entreprises

Par application de l'article R2142-19 du CCP, le candidat a la possibilité de faire une proposition en groupement avec une ou plusieurs autres entreprises.

Si un candidat choisit de répondre en groupement avec une ou plusieurs autres entreprises, pour des questions de responsabilités, la forme juridique que devra revêtir le groupement d'entreprises est soit le groupement solidaire soit le groupement conjoint avec solidarité du mandataire.

Un même candidat ne peut présenter plusieurs candidatures en agissant à la fois en qualité de candidat individuel et de membre d'un ou de plusieurs groupements ou en qualité de membre de plusieurs groupements.

Nota : la composition d'un groupement ne peut être modifiée entre la date de remise des candidatures et la date de signature du marché.

Dans l'ensemble du présent document, « le candidat », « l'entreprise », « la société », « l'opérateur économique », « le soumissionnaire », « le futur titulaire », désigne indifféremment le candidat seul ou l'ensemble des membres du groupement, le cas échéant.

Le candidat s'engage à reporter l'ensemble des clauses et contraintes de la présente consultation et du futur marché à ses éventuels cotraitants.

En cas de réponse en groupement, le projet de marché sera ajusté en conséquence.





#### 3.7 **Sous-traitance**

# Le futur titulaire a la possibilité de sous-traiter l'exécution d'une ou de plusieurs parties des prestations demandées.

La sous-traitance peut être déclarée dès la remise de sa candidature et de son offre par le candidat ou ultérieurement, même après la notification du marché. <u>En tout état de cause, toute sous-traitance devra</u> <u>être déclarée et soumise à acceptation explicite préalable de l'ONERA, avant tout début d'exécution des prestations sous-traitées.</u>

Pour rappel, la sous-traitance totale est prohibée.

Le candidat s'engage à reporter l'ensemble des clauses et contraintes de la présente consultation et du futur marché à ses éventuels sous-traitants.

#### 3.8 Financement

Le financement de ces prestations repose sur les fonds de l'ONERA.

#### 3.9 Marché de fournitures complémentaires

Conformément à l'article R.2122-4.1° du CCP, l'ONERA se réserve la possibilité de passer des marchés / de fournitures complémentaires destinées soit au renouvellement partiel des fournitures soit à l'extension des fournitures qui seront acquises au titre du marché concerné par la présente consultation.

#### 3.10 Sécurité du marché

Le contrat à conclure correspond à un contrat qualifié par l'ONERA de « Contrat de confiance ».

#### 3.11 Visite obligatoire du site

Afin d'apprécier au mieux l'étendue des prestations à réaliser et leurs conditions d'exécution, les candidats seront dans l'obligation d'effectuer une visite des locaux et installations concernés avant de remettre leur offre : le non-respect de cette obligation entrainera automatiquement le rejet de l'offre

#### Les visites se dérouleront au plus tard le : 09 Mars 2022

Pour l'organisation de cette visite, les candidats prendront contact avec les deux (2) personnes suivantes (la demande doit être adressée à l'ensemble des 2 destinataires) :

Pascal PERUCCIO (email : <u>pascal.peruccio@onera.fr</u>) Florian BOURDON (email : <u>florian.bourdon@onera.fr</u>)

En renseignant l'objet de la consultation, les coordonnées (courriel, téléphone, adresse postale) ainsi qu'une copie recto/verso de la carte d'identité de la ou des personne(s) effectuant la visite.

Les demandes de visites sont à envoyer au minimum 48 heures avant la date de visite souhaitée.

#### **ARTICLE 4 – CONTENU ET PRESENTATION DES CANDIDATURES**

#### 4.1 Documents administratifs





#### Le candidat fournit, conformément à l'article R2143-3 du CCP, l'ensemble des éléments suivants :

- ➤ Une fiche de renseignements complète, dont le modèle correspond à l'annexe n°1 au présent document ; celle-ci doit être signée par une personne habilitée à engager la société, valant lettre de candidature, déclaration de capacités (professionnelles, économiques, financières et techniques) et déclaration sur l'honneur pour justifier qu'il n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner ;
- ➤ Le numéro unique d'identification (n° SIREN délivré par l'INSEE)³ ou, à défaut, justifiant de son immatriculation, délivré par l'autorité judiciaire ou administrative compétente du pays d'origine, datant de moins de trois mois,
- Les délégations de pouvoir en cas de signature par une personne autre que celle(s) identifiée(s) comme « Dirigeants » du candidat<sup>4</sup>,
- Un RIB.
- Les attestations d'assurance pour les risques professionnels, précisant la nature et le montant des garanties pour les prestations considérées.
- Les agréments et/ou certifications détenus, le cas échéant,
- La présentation des moyens humains et des qualifications professionnelles
- L'expérience et références professionnelles du candidat pour des prestations de même nature
- La présentation des tâches que le candidat envisage de sous-traiter.

Les documents doivent comporter le cachet du candidat et être paraphés par un signataire habilité à engager la société.

Par ailleurs, le soumissionnaire est dispensé de transmettre <u>les documents administratifs</u> de la candidature demandés s'ils sont contenus dans un espace de stockage numérique gratuit (il doit alors fournir les informations nécessaires à la consultation de cet espace de stockage).

Si le candidat s'appuie sur les capacités professionnelles, techniques et financières d'autres candidats (cotraitant, sous-traitant), le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui sont exigés pour le candidat lui-même (voir liste ci-dessus).

Pour la présente consultation, l'opérateur économique est autorisé à présenter sa candidature selon le mode « DUME »<sup>5</sup> directement accessible via PLACE.

#### Cas des entreprises nouvellement créées :

Lorsque l'entreprise candidate existe depuis moins de trois années, elle fournit les documents financiers et techniques pour la période ayant débuté à sa création jusqu'au dernier exercice clos.

#### Cas d'un candidat étranger :

Les pièces demandées dans le dossier doivent être rédigées en langue française.

\_

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> A partir de ce n°, l'ONERA accède aux informations nécessaires concernant le candidat (français) sur le site https://annuaire-entreprises.data.gouv.fr

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup> L'ONERA vérifie l'habilitation à engager le candidat des personnes physiques en se rendant sur la page Dirigeants de ce même site

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup> Pour plus d'informations : https://www.economie.gouv.fr/daj/dume-espd





Néanmoins, les documents émanant des autorités administratives du pays du candidat peuvent être fournis dans la langue officielle du pays mais le candidat doit alors fournir une traduction de ces documents (en français ou en anglais).

Il est demandé que le personnel d'un candidat étranger parle français (au moins le chef de chantier) de manière à pouvoir expliquer aux équipes ONERA les étapes du chantier mais aussi pour effectuer la présentation finale du diagnostic comparatif.

#### **Attention**:

Quel que soit le choix du candidat pour présenter son dossier, son attention est attirée sur l'importance de la production de l'ensemble des documents demandés. L'absence de l'un ou de plusieurs d'entre eux peut entraîner le rejet de la candidature.

En cas d'inexactitude des renseignements fournis, l'ONERA se réserve le droit d'écarter la candidature, sans droit à indemnité pour le candidat.

#### 4.2 Documents liés à la sécurité

Du fait de la typologie du contrat définie à l'article 3.10 ci-avant, le candidat (ainsi que ses éventuels sous-traitants et cotraitants) doit également fournir :

- ➤ Un K-bis de moins de trois mois, comportant impérativement le nom de toutes les personnes physiques autorisées à engager la société (remarque : en cas de citation au K-Bis d'une personne morale exerçant une responsabilité d'engagement de la société, le K-Bis de cette personne morale comportant impérativement le nom de toutes les personnes physiques autorisées à engager cette personne morale doit également être fourni),
- ➤ La demande de contrôle primaire (modèle CAZ-FICE annexe 2 au présent document, accompagnée de son guide d'aide pour compléter le document en annexe 2 bis), devant être renseignée **pour chaque personne physique**, représentant de la personne morale du candidat inscrite sur le K-bis (ou les K-bis) (nota : L'ONERA est « l'organisme demandeur »),
- ➤ Une copie de la pièce d'identité de chacune des personnes physiques, représentant la personne morale du candidat inscrite sur le K-bis (ou les K-bis) (nota : le seul permis de conduire ne constitue pas une pièce suffisante),
- La clause contractuelle de protection du secret de la défense nationale et du potentiel scientifique et technique de la nation (annexe 4 du projet de marché), complétée et signée par une personne autorisée à engager la société, sur papier à en-tête de la société.

#### Ces documents doivent être remis selon les modalités indiquées à l'article 8.3 ci-après.

Si le candidat fait l'objet d'une décision d'habilitation, il n'a pas à fournir les fiches individuelles de contrôle élémentaire et les pièces d'identité associées. En revanche, il adresse une copie de la décision





d'habilitation ou un certificat de sécurité portant mention des références complètes de la personne morale et identifient nominativement l'Officier de sécurité de sa société.

#### ARTICLE 5 – CRITERES D'ADMISSION DES CANDIDATURES

La candidature est appréciée sur la base des renseignements et documents demandés ci-dessus, en tenant compte de la situation juridique de l'opérateur économique ainsi que de ses garanties et capacités techniques (notamment références antérieures, effectifs, parc matériels), économiques et financières (notamment chiffre d'affaires), conformément aux dispositions des articles L2142-1et R2142-1 à R2142-14 du CCP.

L'ONERA est libre d'effectuer l'analyse des dossiers de candidature à tout moment de la procédure et, au plus tard, avant l'attribution du marché.

Après analyse du contenu des pièces à fournir au titre du dossier de candidature, l'ONERA rejette les candidats qui n'ont pas les capacités suffisantes, ceux ne présentant pas la totalité des justificatifs demandés au titre du dossier de candidature ou étant dans un cas d'interdiction de soumissionner ou ceux ayant fourni des renseignements inexacts.

L'ONERA se réserve cependant la faculté de procéder à la régularisation de toute candidature incomplète ou de demander des compléments d'informations sur les pièces et justificatifs produits, dans un délai approprié (fixé dans la demande de complément).

#### ARTICLE 6 - CONTENU ET PRESENTATION DES OFFRES

#### 6.1 Contenu des offres

Le dossier à remettre par les soumissionnaires sera constitué à minima des pièces listées ci-après :

Documents	Version Electronique	A compléter	A signer
Le projet de marché et son annexe 2	Word	Х	Х
La <u>première</u> page du CDC <sup>6</sup>	Scan Pdf		Х
La DPGF (Décomposition du Prix Global et Forfaitaire) – annexe 1 du projet de marché	PDF + Excel	Х	Х
L'attestation de visite avec visa ONERA	Scan PDF	Χ	Х
Le mémoire technique	PDF	A établir	Х
Le planning d'exécution	PDF	A établir	Х

<sup>&</sup>lt;sup>6</sup> La signature de la première page vaut approbation de l'intégralité du document.

\_





#### 6.2 <u>Le mémoire technique à créer par les soumissionnaires :</u>

- > S'appuiera sur les dispositions techniques développées dans le cahier des charges dont il confirmera la bonne prise en compte et compréhension,
- ➤ Indiquera de manière exhaustive l'organisation envisagée pour l'exécution des prestations dont le titulaire du marché aura la charge afin de valider la compréhension des demandes techniques indiquées dans le cahier des charges
- > Apportera toutes les précisions et indications d'ordre technique propres au cahier des charges ainsi que tout autre élément que le candidat juge utile afin de compléter son offre technique et notamment :
  - o Les moyens matériels prévus pour l'exécution de la prestation avec leurs caractéristiques
  - o Les moyens humains prévus pour l'exécution de la prestation

#### 6.2 Langue utilisée

Les pièces demandées dans le dossier (documentations techniques incluses) doivent être rédigées en langue française.

#### 6.3 <u>Délai de validité des offres</u>

Le délai de validité des offres est fixé à 6 mois à compter de la date limite de remise des offres.

#### **ARTICLE 7 – CRITERES D'ATTRIBUTION**

#### 7.1 Causes de rejet des offres

Sont automatiquement éliminées :

- Les offres inappropriées, ainsi que les offres demeurant irrégulières et/ou inacceptables malgré les éventuelles demandes de complément et/ou négociations de l'ONERA;
- Les offres ne respectant pas les conditions de présentation des offres figurant à l'article 6 du présent document, après demande éventuelle de régularisation par l'ONERA.
- Les offres des candidats n'ayant pas effectué la visite obligatoire.

#### 7.2 Critères de sélection de l'offre

L'ONERA choisit l'offre jugée économiquement la plus avantageuse dans le respect des critères pondérés définis ci-après :

Les critères objectifs pondérés pour l'analyse et l'attribution de la note finale de chaque offre reçue et non éliminée, pour les motifs précédemment évoqués, sont les suivants, pour un total de 100 :

- 1) Le montant total général : 50 points
- 2) La qualité technique selon les éléments décrits dans le mémoire : 40 points
- 3) Le délai de réalisation des prestations : 10 points





IMPORTANT : Les prestations doivent impérativement avoir lieu <u>entre la semaine 29 et la semaine 34, à l'exception de la semaine 32</u> qui correspond à la semaine de fermeture estivale de l'ONERA.

#### 7.3 Modalités de négociation

L'ONERA se réserve la possibilité de négocier avec les candidats ayant présenté les trois meilleures offres<sup>7</sup>, durant autant de phases de négociations qu'il pourrait s'avérer nécessaire.

Cette négociation peut s'effectuer par courriel (via PLACE) ou lors d'auditions par téléphone ou dans le centre ONERA de Modane.

Cette potentielle négociation peut couvrir tous les aspects de l'offre (financiers, techniques, etc.). Les négociations sont menées suivant le principe d'égalité de traitement des candidats.

A l'issue de ces négociations, ces candidats transmettront leur offre finale avant la date qui leur sera indiquée par l'ONERA.

Enfin, les offres finales seront notées et classées selon les mêmes critères (énoncés à l'article 7.2 du présent document); le marché sera attribué à la société ayant présenté l'offre la mieux-disante (ayant obtenu la meilleure note globale).

Cependant, l'ONERA se réserve la possibilité d'attribuer le marché sur la base des offres initiales sans négociation.

#### ARTICLE 8 - CONDITIONS DE REMISE DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

#### 8.1 Remise du dossier

Le candidat a l'obligation de remettre son dossier de réponse par voie dématérialisée.

La remise de ce dossier se fait impérativement *via* le site <a href="https://www.marches-publics.gouv.fr">https://www.marches-publics.gouv.fr</a> (sur le profil acheteur de l'ONERA).

En cas de problème sur cette plateforme, un service de support et d'assistance technique à l'utilisation de cette plateforme de dématérialisation est disponible en ligne :

https://www.marches-publics.gouv.fr/assistance/?token=55226fb7-d16a-4fb3-9f1a-54ef38822106

Remarques concernant le dépôt des dossiers sur PLACE :

1/ Certaines opérations de maintenance étant exécutées sur PLACE les mercredis entre 19h et 22h, il est conseillé au candidat d'éviter de choisir cette période pour déposer son dossier.

2/ Il est recommandé au candidat d'anticiper suffisamment la vérification de la configuration de son poste en fonction des contraintes détaillées sur la plateforme PLACE et le dépôt de son dossier afin d'éviter les problèmes de dernière minute.

3/ Le candidat a la possibilité de déposer plusieurs dossiers successifs en cas d'oubli d'une pièce ou d'erreur à rectifier notamment. Chaque dossier déposé annule et remplace le dossier précédemment remis par le candidat. De ce fait, seul le dernier dossier déposé sera ouvert par l'ONERA: il doit donc comporter l'ensemble des pièces demandées dans le présent document (à l'appui de la candidature et de l'offre).

ONERA Centre de Modane Route Départementale 215 - CS 70100 73500 MODANE

<sup>&</sup>lt;sup>7</sup> A l'issue d'un premier classement, établi selon les critères de sélection indiqués à l'article 7.2 du présent document.





#### 8.2 Copie de sauvegarde :

Le candidat peut également envoyer en même temps une copie de sauvegarde sur support numérique (clé USB, CD, etc.), qui doit comprendre les mêmes fichiers ou informations.

La copie de sauvegarde ne peut être ouverte par la personne publique et se substituer au dossier transmis électroniquement qu'uniquement dans les cas suivants :

- > si l'ONERA détecte un virus dans le dossier transmis par voie électronique;
- > si un dossier a été transmis par voie électronique sans parvenir à l'ONERA dans les délais attendus ;
- > si le dossier par voie électronique ne peut être ouvert par l'ONERA.

Dans tous les cas, pour être ouverte, la copie de sauvegarde doit être réceptionnée avant la date indiquée en première page, selon le formalisme détaillé ci-après.

La copie de sauvegarde est envoyée sous **enveloppe cachetée**, **indiquant** :

### 

(Indiquer le nom de l'entreprise soumissionnaire)

Elle est adressée par pli recommandé à :

ONERA Centre de Modane Service Achat CS 70100 73500 MODANE

#### 8.3 Cas particuliers : documents relatifs à la sécurité :

L'ensemble des documents mentionnés à l'article 4.2 ci-avant et relatifs à la sécurité doivent être remis à l'ONERA, séparément, sous format papier (avec signature originale) et en version électronique sur un support électronique de type clé USB ou CDROM non réinscriptible (pour la version .pdf actif complétée de l'annexe 2 – CAZ-FICE).

Ces documents doivent être envoyés sous double enveloppe cachetée, l'enveloppe extérieure ne comportant que les indications nécessaires à la transmission, l'enveloppe intérieure portant la mention « Confidentiel » et la référence suivante :

Cette double enveloppe doit être adressée par pli recommandé avec accusé de réception à :

ONERA
Centre de Modane
A l'attention de l'Officier de Sécurité du centre
CS 70100
73500 MODANE

ONERA Centre de Modane Route Départementale 215 - CS 70100 73500 MODANE





Cette double enveloppe contenant les documents liés à la sécurité doit impérativement arriver avant les date et heure limites indiquées en 1ère page.

#### ARTICLE 9 - SIGNATURE ELECTRONIQUE DES DOCUMENTS

L'ONERA dispose de certificats de signature électronique et favorise donc autant que possible la signature électronique de ses marchés et accords-cadres.

Ainsi, l'ONERA encourage le candidat et potentiellement futur titulaire du marché/ de l'accord-cadre, à se doter, de certificats de signature électronique qualifiés et conformes au règlement eIDAS (Règlement (UE) n°910/2014 du Parlement européen et du Conseil du 23 juillet 2014 sur l'identification électronique et les services de confiance pour les transactions électroniques au sein du marché intérieur), pour les personnes ayant le pouvoir d'engager la société.

Le titulaire du marché/de l'accord-cadre pourra alors utiliser l'outil de signature disponible sur PLACE, pour signer les documents contractuels aux formats de signature autorisés XAdES, CAdES ou PAdES.

La signature sera validée par l'ONERA si l'ensemble des contrôles effectués par l'outil PLACE sont passés avec succès et si le titulaire du certificat de signature utilisé dispose bien du pouvoir d'engager la société. A titre informatif, les vérifications effectuées par l'outil disponible sur PLACE sont les suivantes :

- 1. identité du signataire,
- 2. appartenance du certificat du signataire à l'une des catégories de certificats mentionnées à l'article 2 de l'arrêté du 22 mars 2019 relatif à la signature électronique des contrats de la commande publique,
- 3. respect du format de signature mentionné à l'article 3 de l'arrêté du 22 mars 2019,
- 4. caractère non échu et non révoqué du certificat à la date de la signature,
- 5. intégrité du document signé.